MS.235

Folio

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

ARRÊTÉ

relatif au classement de la
barque du Léman "NEPTUNE"

du 29 novembre 1993

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition du Département des travaux publics et du conservateur des monuments, datée du 5 novembre 1993, de classer la barque du Léman "NEPTUNE" au titre de témoignage exceptionnel du patrimoine naval lémanique;

attendu qu'il s'agit de la dernière grande barque construite au chantier du Locum (France) en 1904;

vu l'accord du propriétaire, la Fondation "NEPTUNE", du 9 novembre 1993;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976;

ARRETE :

La barque du Léman "NEPTUNE" est déclarée monument classé.

Communiqué à :

Travaux 6 ex.
Serv. L.G. 2 ex.
(FAO)
Intéressé 1 ex.

CONSEIL D'ÉTAT
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:

12.04.00-0122